

DÉLIBÉRATION N° 24/24

Consultation électronique du 19 décembre 2024

Conclusion d'un contrat de mécénat en numéraire avec la société Stellantis pour la rénovation du Palais de la découverte

Vu les articles R335-8 et R335-9 du code de la recherche,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu la délibération n°22/11 relative à la détermination des catégories de contrats et conventions devant être soumises pour approbation au conseil d'administration,

Vu le rapport de présentation annexé,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie autorise la finalisation et la conclusion d'un contrat de mécénat en numéraire avec la société Stellantis dans les conditions décrites au rapport de présentation annexé.

La présente délibération est couverte par la confidentialité jusqu'à la signature du contrat et la coordination des actions de communication externes qui en résulteront.

Fait à Paris,
Le 19 décembre 2024

Le président du conseil
d'administration


Bruno Maquart